



## Réunion des États parties

Distr. générale  
19 juin 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Vingt-neuvième séance**  
New York, 17-19 juin 2019

### **Décision ayant trait au Comité des pensions du personnel du Tribunal international du droit de la mer**

*La Réunion des États parties,*

*Considérant* qu'elle a décidé, à sa seizième session, que le Comité des pensions du personnel du Tribunal international du droit de la mer serait composé de trois membres et de trois membres suppléants, dont un membre et un membre suppléant choisis par la Réunion elle-même,

*Considérant également* qu'en 2016, 2010 et 2007, elle a choisi l'Indonésie comme membre et le Canada comme membre suppléant du Comité,

*Sachant* que les mandats de l'Indonésie et du Canada arriveront à échéance en 2019,

*Sachant également* que, même si leur mandat a expiré, les membres et membres suppléants continuent de siéger tant que leurs successeurs n'ont pas été désignés,

*Décide* de proroger le mandat de l'Indonésie comme membre du Comité et du Canada comme membre suppléant pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

